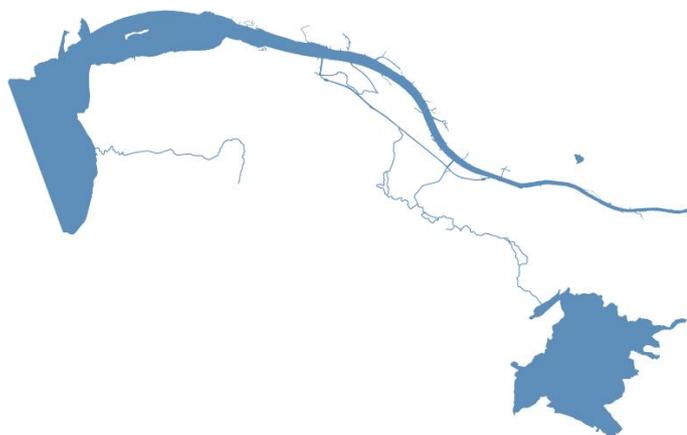


**GROUPE DE REFLEXION**  
**PARC NATUREL REGIONAL**  
**DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE**  
**ET DU LAC DE GRAND LIEU**



**REUNION DU SAMEDI 16 JUIN 2018 A BOUAYE (Maison du lac de Grand Lieu)**

PERSONNES PRESENTES : J. BOBLIN (La Chevrolière), X. HUTEAU (Machecoul Saint Même), J.C. LEMASSON (Saint Aignan de Grand Lieu), F. HERVOCHON (Conseil départemental L.A.), M. BIGEARD (Conseil départemental L.A.), M. GANDOLPHE (St Herblain), J.P. NICOLAS (Bouée), J.P. BIORET (Bouée), P. EVAÏN (Saint Père en Retz), R. COJEAN (Brains), C. MAURICE (La Montagne), H. LEBEAU (Couëron), P. BENBELKACEM (Corsept), L. DRONET (Brains), J. DALIBERT (La Chapelle Launay), C. BOCQUET (Vue), G. LECLEVE (Chaumes en Retz), D. RONTE (Sud Loire Avenir), J. GARREAU (Sud Loire Avenir), J.M. ALLAIS (Pont Saint Martin/Sud Loire Avenir), C. STEPHAN (Estuarium).

PERSONNES EXCUSEES : L. NORMAND (Cheix en Retz), M.E. DURAND (Cordemais), R. ROLLAND (Cordemais), Y.M. DELANOE (Cordemais), C. BIGUET (Lavau sur Loire), D. PILET (Machecoul Saint Même), D. MANACH (Malville), T. BRUTUS (Paimboeuf), Y. FETIVEAU (Pont Saint Martin), D. PACAUD (Saint Brevin les Pins), J. BLIGUET (St Jean de Boiseau), B. COUDRIAU (St Lumine de Coutais), B. MORILLEAU (Sainte Pazanne), A. KLEIN (Savenay).

**Ordre du jour :**

- 1- Faire le point sur les délibérations reçues exprimant la volonté des communes à prendre part à la réflexion,
- 2- Imaginer les outils de communication à mettre en place pour répondre aux questions que se posent les élus au sujet de ce projet,
- 3- Organiser le colloque sur le fonctionnement des Parcs qui se tiendra à l'automne,
- 4- Définir le cadre de l'action de préfiguration souhaitée par le groupe, sur le thème du tourisme.

La première réunion du Groupe de réflexion s'est tenue en rive nord à Cordemais, nous nous devions d'aller en rive sud pour la suivante. F. Hervochon, vice-président aux ressources, milieux naturels et au foncier du Département de Loire-Atlantique, nous a aimablement reçus à la Maison du lac de Grand Lieu, afin que nous puissions poursuivre nos échanges et imaginer la manière de rallier le plus grand nombre de communes à ce projet.

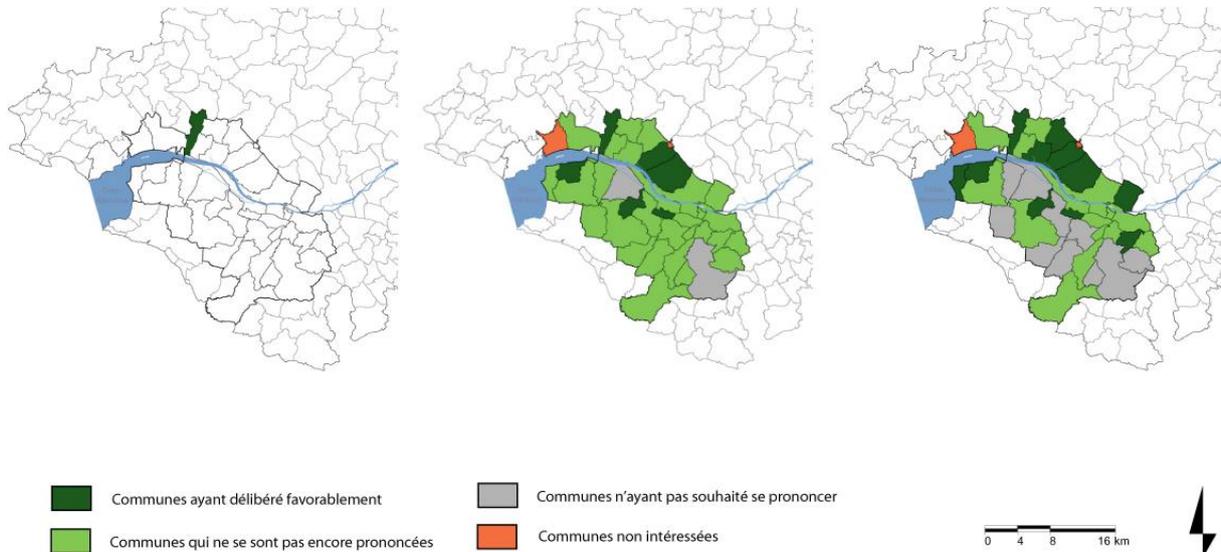
## 1. Point sur les délibérations reçues et le positionnement des communes

La directrice d'Estuarium, C. Stephan, a présenté, au travers de 3 cartes, l'évolution du positionnement des communes vis-à-vis du projet de Parc sur les quatre dernières années.

Août 2015

Juin 2017

juin 2018



**2015** correspond à l'année au cours de laquelle la Région venait de recevoir les résultats de l'étude de faisabilité du PNR et invitait les communes, au cours de réunions territorialisées, à faire connaître leur intérêt pour le projet. Seule la commune de La Chapelle Launay avait délibéré favorablement à l'époque.

**2017** est l'année où Estuarium a bénéficié de financement de la Région pour poursuivre ce travail de sensibilisation et vérifier auprès des communes leur intérêt pour le projet. Les communes de Corsept, Vue, Cheix en Retz, Cordemais et Saint-Etienne-de-Montluc ont grossi les rangs.

**2018** renvoie à la mise en place du groupe de réflexion initié par Estuarium qui invite les élus, tous les 2 mois, à se retrouver pour échanger et avancer sur cette idée de PNR. La première réunion a permis de raccrocher 5 autres communes : Saint-Brevin-les-Pins, Bouée, Malville, Saint-Herblain et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu.

La directrice d'Estuarium rappelle que l'objectif est de pouvoir transmettre à la Région, en tout début d'année 2019, plus d'une vingtaine de délibérations, soit plus de la moitié des communes concernées par le périmètre, afin que les élus régionaux puissent, à leur tour, se positionner ou non en faveur du projet.

Les élus ont pu ensuite s'exprimer sur leur positionnement. Les représentants de Saint-Aignan-de-Grand Lieu, de La Montagne et de Bouaye ont annoncé le vote prochain de la délibération qui exprimera leur volonté de prendre part à la réflexion.

Le maire de La Chevrolière et président de la communauté de communes de Grand Lieu, J. Boblin a, au contraire, fait le déplacement pour dire que sur les 4 communes de son intercommunalité, concernées par le périmètre, trois sont défavorables au projet de PNR (La Chevrolière, Saint-Philbert-de-Grand Lieu, Saint-Lumine-de-Coutais) et une s'interroge (Pont-Saint-Martin). Il a peur de charges de structure supplémentaires dans un contexte tendu financièrement pour les collectivités. Il pense

que le PETR, dont les compétences se renforcent (et qu'il finance déjà), peut être à même de valoriser le patrimoine. Il invite à s'intéresser en priorité au projet de RNR. Enfin, il reproche au courrier d'invitation à ce groupe de réflexion de laisser entendre que la Région est en attente de connaître la position des communes sur le projet, alors que, selon lui, la nouvelle majorité n'est pas aussi volontariste sur le sujet que l'ancienne équipe régionale pouvait l'être. A cela, F. Hervochon a répondu que ce courrier n'a rien d'ambigu, car il est clairement dit qu'un PNR reste à l'initiative de la Région. La directrice d'Estuarium a pu compléter son propos en disant que les deux élus régionaux référents sur ce projet (M. Perrion et L. Gérauld) lui ont clairement dit en juin 2017 qu'ils restaient en attente de voir s'exprimer une véritable volonté de la part des communes en faveur de ce projet. La maire de Corsept, P. Benbelkacem a rappelé qu'Estuarium a été identifié par la Région en 2015 comme étant la structure la mieux à même de porter ce projet de Parc et que les membres du Groupe de réflexion l'ont désignée pour les accompagner dans leur prise de position.

Les élus des communes de Brains (R. Cojean et L. Dronet) et de Bouée (J.P. Nicolas et J.P. Bioret) ont souhaité prendre la parole en disant que ce groupe de réflexion ne les engage en rien, qu'ils sont là pour entendre ce qui se dit, pour avoir des réponses à leurs questions. Ils disent ne pas vouloir, par méconnaissance, passer à côté d'une opportunité pour leur territoire. Le maire de Vue, C. Brocquet a renchérit en disant que le fait de délibérer doit montrer à la Région notre volonté de continuer à réfléchir à ce projet. D. Ronté, représentant l'association Sud Loire Avenir, a fait part de son expérience en expliquant qu'un Parc c'est plus de financement et plus de pouvoir pour les petites communes. Il préconise, pour abaisser la contribution de la Région, d'inscrire ce projet dans les compensations « aéroport ».

Le maire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, J .C. Lemasson, a regretté, quant à lui, la prise de position du président de Grand Lieu, qui, selon lui, va rendre difficile l'intégration au projet des communes situées autour du lac, si celles, directement concernées par ce dernier, n'y sont pas. Il en profite pour réaffirmer son intérêt pour le projet en mettant en avant la solidarité entre les territoires, l'opportunité de faire des choses ensemble en s'affranchissant des limites administratives, le fléchage intelligent des moyens... Il ne se sent pas pieds et mains liés ; ce groupe de réflexion, est, selon lui, un moyen de prendre part à la réflexion concernant le développement de son territoire. Le vice-président aux ressources, milieux naturels et au foncier du Département de Loire-Atlantique, s'est exprimé sur l'intérêt des communes à faire partie de ce groupe de réflexion pour avancer sur la faisabilité de ce projet de Parc qui, selon lui, peut être un formidable outil en termes de visibilité et d'attractivité. Il rappelle toutefois que le Département n'a pas attendu le Parc pour travailler sur la mise en tourisme du territoire du lac de Grand Lieu et qu'il est peut-être prématuré de parler d'un tel projet, alors que les communes du territoire du lac commencent tout juste à travailler ensemble. J. Boblin dit qu'il est sage de prendre le temps et faire en sorte que cela ne ressemble pas à du « forcing ».

Le maire de Chaumes en Retz, G. Leclève regrette qu'il n'y ait pas de vraie volonté d'agir. Il faut selon lui aller avec ceux qui veulent y aller et ne pas se laisser freiner par ceux qui n'ont pas envie d'y croire. Il déplore qu'au sein du PETR les « contre » l'emportent sur les « pour » car ces derniers, peut-être par méconnaissance, manquent d'arguments. G. Leclève demande qu'une décision soit prise avant les prochaines élections, sinon cela risque de retarder encore le débat. F. Hervochon à cela rétorque qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation.

Du côté de Nantes métropole, aucune position n'a été prise. H. Lebeau, de la commune de Couëron, explique que les élus sont en attente de connaître la décision de la Région. Le maire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu exprime à cela son impatience en disant que si tout le monde s'attend rien ne se fera avant les prochaines élections.

## **2. Organisation du colloque**

Les élus présents demandent qu'au cours de ce colloque les thèmes : gouvernance, coût et retombées pour le territoire, soient abordés, afin que les participants puissent se positionner en toute connaissance de cause. Il est important selon J. Boblin que les personnes, invitées à s'exprimer sur la manière dont elles vivent au quotidien dans un parc, puissent le faire en toute objectivité. M. Bigeard, conseillère départementale et membre de l'association Sud Loire Avenir suggère qu'en préambule du colloque puisse être présenté un diagnostic du territoire 3 ans après celui réalisé à la demande de la Région. C. Maurice de La Montagne pense que l'on ne disposera pas assez de temps pour cela et qu'il est judicieux, selon lui, de partir de l'étude déjà réalisée qui avait validé la pertinence de ce projet de Parc pour offrir une vision globale du territoire.

Les élus présents, à l'exception de J. Boblin qui n'a pas souhaité prendre part aux décisions, se sont exprimés sur leur souhait de voir la Région présente à ce colloque.

## **3. Les outils de communication à mettre en place pour accompagner le groupe de réflexion**

C. Stephan propose que soit créé un site Internet au sein duquel les élus auront accès à l'historique du projet, aux études réalisées, aux documents de la Fédération des Parcs, aux liens vers des parcs existants ou en préfiguration. Faute de financement, ce site Internet sera réalisé en interne par l'équipe d'Estuarium à partir d'un modèle existant.

Faute de temps, le dernier point à l'ordre du jour, concernant la mise en place d'une action de préfiguration, n'a pu être abordé.

### **Relevé de décisions :**

- 1- Programmer une prochaine réunion du groupe de réflexion au nord Loire
- 2- Solliciter un rendez-vous avec les techniciens de la Région dans la perspective de pouvoir accueillir des représentants élus régionaux lors du colloque
- 3- Trouver les représentants de Parcs qui pourraient venir témoigner de leurs expériences
- 4- Connaître les disponibilités de la salle de l'Estuaire à Couëron pour l'organisation du colloque
- 5- Réaliser le site Internet